AAC

Apprentissage Anticipé de la Conduite

Dès 15 ans, un jeune peut apprendre à conduire dans une auto-école dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). Cette « conduite accompagnée » permet d'acquérir une solide expérience avant de se lancer seul sur la route.
Pendant la durée de la conduite accompagnée vous êtes assurés sans surcoût.

LES AVANTAGES :

- 15 ans, début de l'apprentissage.
- Plus d'expérience et moins d'accidents.
- Plus de temps d'apprentissage et moins de stress.
- Plus de chances de réussir l'examen du permis.
- Une période probatoire plus courte.
- Un coût moins élevé.
- Une assurance moins chère.
- L'examen de conduite à 17 ans.

L'AAC est une formation sur du long terme qui permet d'obtenir une expérience solide. Les clés de la réussite sur la route : une meilleure maîtrise du véhicule, un contrôle de soi, une meilleure perception du risque, une connaissance des différents circuits routiers, une compréhension approfondie des autres usagers et du partage de la route, plus d'anticipation, moins de stress face l'autonomie, une approche plus sereine des situations de conduite variées, complexes et parfois dangereuses… et les clés de ta voiture !

Le taux de réussite à l'examen de conduite est plus élevé : 75 % de réussite contre 57 % en filière traditionnelle.

Les conducteurs qui ont fait la conduite accompagnée ont 4 fois moins d'accidents que les jeunes en filière classique.

Les élèves qui commencent la formation AAC dès la classe de 2nd ou de 1ère ont le temps d'étaler leur apprentissage sur deux ou 3 ans et acquérir beaucoup plus

CONDUITE SUPERVISEE

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite. Vous pouvez compléter votre formation initiale par une phase de conduite accompagnée.
Pendant la durée de la conduite accompagnéeée vous êtes assurés sans surcoût.

TROIS CAS :

1. Vous avez échoué à l'examen pratique (conduite) et vous êtes dans l'attente de pouvoir repasser l'examen. Votre enseignant vous propose un certain nombre d'heures de cours avant de vous représenter en fonction des lacunes ressenties au cours de l'examen.

2. Après obtention de l'Examen Théorique Général ETG (code) vous avez réalisé avec votre enseignant la formation initiale. Vous choisissez de changer de filière.

3. Vous avez décidé dès le départ de réaliser votre formation par la filière Conduite Supervisée (CS). Et vous arrivez à l'issue de votre formation initiale.

LES AVANTAGES :

- Plus d'expérience et de confiance.
- Possibilité de consolider ses acquis en cas d'échec à l'examen.
- Pas de kilométrage minimum à faire ni de temps minimum.
- Plus de temps d'apprentissage et moins de stress.
- Plus de chances de réussir l'examen du permis.
- Coût de la formation moins élevé.

GESTION DU STRESS : vous avez dit **« examen »** !

Souvent le manque d'expérience peut amener le candidat dans une situation de conduite inhabituelle à un mouvement de panique, à une réaction maladroite. Souvent le manque de confiance en soi, générateur de stress, est la cause de l'échec à l'examen. Nous sommes inégaux face à la gestion du stress. Jamais de mémoire d'enseignant un candidat ne s'est présenté totalement serein.